



Délibération du Bureau

5 juillet 2016

Membres en exercice : 19 Membres présents : 11 Membres votants : 15

Date de convocation : 29 juin 2016 Date d'affichage : 29 juin 2016

Présents : Jacques Jacquenet (Président), Pascal Grappin (1^{er} vice-président)
Francis Perreau (2^{ème} vice-président)
Hugues Antoine, Jean-Luc Becquet, Patrick Duthu, Anne-Marie Terrand
Jean-Marie Faivret, Lionel Houée, René Kremer, Monique Ormancey

Excusés représentés : Pierre Gobbo (pouvoir à René Kremer)
David Michelin (pouvoir à Jacques Jacquenet)
Michel Pauset (pouvoir à Anne-Marie Terrand)
Claude Vinot (pouvoir à Monique Ormancey)

Excusés : Patrice Béché, Maurice Chevallier, Gilbert Menut, Nicolas Urbano

Assistaient à la réunion : Jean-Michel Jeannin (Directeur Général des Services),
Stéphanie Foucher (responsable du service finances-achats),
Pascaline Fisch (responsable cellule énergie), Bruno Kablitz
(responsable du service technique)

Objet : Groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie s'est ouvert à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie le 1^{er} juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel et d'électricité.

Pour faire face à cet impératif, le SIEEEN a, par une délibération du Comité syndical du 14 juin 2014, mis en place un groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur le périmètre de la région Bourgogne. Le Syndicat a, par une délibération du 17 décembre 2014, adhéré à ce groupement et assure, depuis, son rôle de gestionnaire comme défini à l'acte constitutif.

Ce groupement compte à l'heure actuelle 468 membres représentant un volume de 85 GWh d'électricité et 170 GWh de gaz naturel. Ce volume global est équivalent à la consommation de 8 600 ménages bourguignons, logement et mobilité compris (Source : Etude stratégique départementale nivernaise - SIEEEN/Conseil Départemental de la Nièvre).

La dynamique d'un groupement et la mutualisation des besoins sur le territoire de la Bourgogne a permis de mettre en place une mise en concurrence plus efficace et d'obtenir des offres plus compétitives de la part des fournisseurs. Depuis 2014, trois appels d'offres ont été lancés pour la fourniture de gaz naturel et deux pour la fourniture d'électricité.

La création de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté a conduit les Présidents des huit Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE) à une réflexion sur la possibilité de mettre en place un nouveau groupement de commandes permettant d'y intégrer des membres se situant sur le territoire de l'ancienne région Franche-Comté.

.../...

Le SIEEEN, désigné coordonnateur, exécuterait, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs contractants et leur notification. Le Syndicat continuerait d'assurer un rôle de gestionnaire comme défini à l'acte constitutif.

La Commission d'Appel d'Offres, désignée pour le groupement de commandes, serait celle du SIEEEN.

Le SIEEEN, en comité syndical du 18 juin 2016, a validé l'acte constitutif du groupement.

Selon les principes définis par l'acte constitutif du groupement de commandes, le Syndicat serait chargé, pour les membres dont le siège est situé dans son périmètre, de :

- la communication du présent acte constitutif
- l'accompagnement des membres dans la définition de leurs besoins
- recenser les besoins des membres et leur centralisation auprès du coordonnateur selon la base définie
- assister les membres au cours de l'exécution des marchés qui les concernent.

Par ailleurs, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés de fourniture de gaz naturel et d'électricité a été commandée par le SIEEEN pour les consultations précédemment lancées sur le territoire de l'ancienne région Bourgogne. Le Président propose que cette étude, qui a bénéficié aux 4 syndicats (SIEEEN, SYDESL, SDEY et SICECO), soit prise en charge pour un quart par le SICECO, soit $12\ 000 / 4 = 3\ 600$ €.

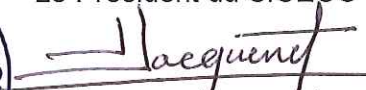
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Bureau :

- ✦ adopte cette proposition de groupement de commandes
- ✦ accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération
- ✦ autorise l'adhésion du Syndicat au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés
- ✦ délibère en faveur de l'acte constitutif du groupement
- ✦ autorise le Président à signer l'acte constitutif du groupement de commandes
- ✦ autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte du Syndicat, ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget
- ✦ accepte la participation financière prévue par l'acte constitutif
- ✦ donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau
- ✦ exonère des frais de fonctionnement définis à l'article 8.1 de l'acte constitutif, les communes qui lui reversent en intégralité la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité
- ✦ accepte la participation financière, d'un montant de 3 600 €, aux frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorise le Président à signer les pièces comptables s'y rapportant.

Dijon, le 6 juillet 2016

Le Président du SICECO


Jacques Jacquenet



ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

en application du Code Général des Collectivités Territoriales
après dépôt en Préfecture et publication ou notification